

Gestion forestière & Natura 2000



Grenouille rousse

Site Natura 2000 Montagne de la Margeride

UN MILIEU SENSIBLE

Le site Natura 2000 Montagne de la Margeride se trouve sur un massif granitique. Il est marqué par un climat montagnard, un sol acide et un important réseau hydrographique. Le site abrite des espèces végétales remarquables et adaptées aux conditions rudes de la Margeride. Les milieux boisés couvrent 77% du site et témoignent de l'importante activité forestière. Certains massifs forestiers abritent des habitats d'intérêts communautaires, comme les tourbières et les landes à callune. Afin de considérer ces milieux tout en favorisant les activités économiques forestières, quelques précautions sont recommandées.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Avant tous types de travaux en milieu forestier, il convient de s'assurer :

Par le maître d'ouvrage :

- de la pertinence de l'intervention forestière d'un point de vue économique et écologique
- de la présence ou non d'habitats d'intérêts communautaires (tourbières, zones humides, landes à callunes et...)
- d'en faire un état des lieux et de présenter un diagnostic écologique avec les objectifs de conservation à atteindre
- de la législation en vigueur (autorisation - déclaration d'intention - évaluation d'incidence etc...)

Par l'entrepreneur :

- de travailler sur un sol portant (bien sec ou gelé), en évitant les zones humides
- de travailler avec des engins adaptés et propres (déchets verts) pour limiter les risques de propagations de plantes envahissantes
- ne pas détruire les éléments paysagers structurant (haie, muret, arbres isolés ou têtard, pierriers, mare)

PLANTATION / COUPES FORESTIERES

- Eviter les coupes à blancs (sauf cas de recolonisation de pins sur tourbières)
- Ne pas couper d'arbres sur les tourbières dites boisées
- Conserver les bois morts et arbres à cavités
- Stocker le bois sur des aires aménagées et les rémanents hors zones sensibles et à plus de 5 m des cours d'eau.
- Ne pas planter de résineux à moins de 10m des plans et cours d'eau
- Pas de plantation sur les habitats d'intérêts communautaire
- Maintenir une zone tampon non reboisée autour des zones humides de 2 fois la hauteur du futur peuplement
- Privilégier le mélange d'essences forestières autochtones (hêtre, pin sylvestre, sapin pectiné), la régénération naturelle, des cycles longs et favoriser les feuillus



Tourbière boisée



Landes à callune et myrtilles

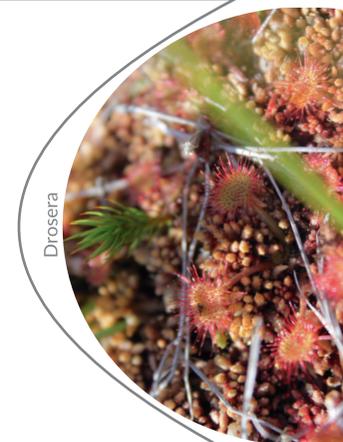
CREATION - RENOVATION DE VOIRIES

(piste forestière - pastorale - défense incendie)

- Création : obligation d'évaluation d'incidences
- Présence d'un habitat d'intérêt communautaire : tracé alternatif ? Limiter l'emprise des travaux et la modification des écoulements sur les zones humides/tourbières
- Stocker les rémanents HORS habitats
- Pose de géotextile sous la piste en zones humides pour limiter la remontée de particules fines
- Piste traversant une tourbière : pose de seuils progressifs si nécessité d'un passage busé



Restauration d'une piste traversant une tourbière avant/après



Drosera

TRAVERSEE D'UN COURS D'EAU

- Autre passage alternatif ?
- Déclaration d'intention ou demande d'autorisation à la police de l'eau par le gestionnaire, le propriétaire, la commune ou l'acheteur selon l'intervention.
- Dispositif à adapter selon la fréquence d'utilisation et des modalités d'exploitation.
Exemple : - Passage permanent : buse, pont en bois, arche métallique ou gué enroché.
- Passage temporaire : tube PEHD, pont de rondins ou rampe métallique



Passage à gué enroché



Pont de rondins - CRPF

Contactez la structure animatrice du site pour visite ou diagnostic préalable au chantier pour localiser les milieux sensibles - COPAGE - 04 66 65 62 00.

Conception : COPAGE, 2015